

RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Organisation non Gouvernementale de promotion, Défense et Protection des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, Peace Tree Net work (PTN), membre de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), et du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA).

Pointe-Noire, le 06 Mars 2012

Communiqué de presse

N°01/2012/RPDH/BE

Incendie au dépôt de munitions du régiment blindé de Mpila à Brazzaville :

Des dégâts matériels et humains importants : Brazzaville dans la tragédie !

Brazzaville, le 6 Mars 2012. Un incendie déclaré le 04 mars 2012 au niveau du dépôt de munitions du régiment blindé à Mpila, a débouché sur la destruction d'un dépôt d'obus de chars, occasionnant des détonations, explosions et déflagrations impressionnantes ayant causé de pertes massives aux plans matériel et humain et dévasté sur un rayon extrêmement importants des habitations, notamment dans les quartiers 757 Ouenzé et Talangai, où une église proche du rond point Koulounda a été ravagée, ainsi que l'hôpital et le lycée de la Révolution, devenus méconnaissables.. Ce bilan ne saurait être exhaustif compte tenu de l'ampleur considérable des dégâts (1). En effet, si officiellement on fait état de 180 morts et de plus d'un millier de blessés actuellement, l'organisation, pour sa part, estime ce chiffre sous-évalué au regard de nombreux cas de personnes encore portées disparues et de la poursuite des recherches dans les décombres (2).

La Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), organisation congolaise de défense et promotion des droits de l'Homme, adresse ses condoléances les plus attristées aux familles endeuillées et témoigne sa compassion à l'endroit de toutes les victimes de ce drame.

Tout en notant la réaction des autorités congolaises, s'agissant de la prise en charge, quoi que encore limitée des victimes, la RPDH salue la décision de l'ouverture d'une enquête pour mieux cerner les contours et surtout déterminer les causes de cette catastrophe. L'organisation s'interroge, toutefois, sur les résultats non connus de précédentes enquêtes menées suite aux mêmes types de situations survenues à Pointe-Noire en 1997, et à Brazzaville en juin 2010. Au regard des destructions matérielles et humaines de la présente catastrophe, la RPDH sera particulièrement attentive à l'aboutissement des investigations actuelles, espérant que la thèse du « court-circuit » avancée officiellement ne fera pas ombrage à l'enquête en cours.

A ce stade, la RPDH s'interroge, une fois de plus, sur les motivations du stockage en pleine agglomération urbaine d'armes de guerre et de destruction massive. La présence d'un tel arsenal dans un environnement humain, établit une forme de négligence et une absence de politique d'anticipation de crise, partant du fait que cette situation n'est pas pour le Congo une première expérience.

Par ailleurs, la RPDH note le départ annoncé du Congo au 31 mars 2012 de l'organisation Mines Advisory Group (MAG), au terme de son programme de dépollution de l'ancienne poudrière de Maya Maya. L'organisation ne s'explique pas pourquoi cette institution, dédiée à ce type de missions, n'ait pas vu son mandat, depuis lors, élargi au traitement du dépôt de l'intendance.

La RPDH tient à décrier les pillages qui ont eu lieu, en dépit de la situation déjà morbide, et encourage de ce point de vue les actions de protection entreprises par les services habilités.

En outre, la RPDH interpelle le Gouvernement sur la nécessité d'intégrer comme priorité dans la gestion de ce drame, **le partage d'une information claire et transparente à l'opinion congolaise**, afin que ne subsiste aucune zone d'ombre sur la situation, et suggère au Gouvernement **de donner une réponse effective à la problématique du contrôle systématique des armes de guerre, de leur ramassage, et de leur stockage.**

L'organisation en appelle à une mobilisation forte de la communauté nationale et internationale d'une part, pour donner une réponse adéquate à la situation d'urgence et d'autre part, pour apporter un appui suffisant de sorte que le drame, survenu en pleine saison des pluies, ne puisse déboucher, si jamais le processus connaissait des déficits, sur une autre catastrophe sanitaire, en particulier la résurgence d'épidémies dues à l'hygiène du milieu, telles le choléra, la poliomyélite et autres, qui ont par le passé déjà endeuillé bien de familles congolaises.

Enfin, la RPDH rappelle que la Constitution congolaise du 20 Janvier 2002 prescrit à l'Etat une obligation de protection envers ses citoyens. En conséquence, elle exhorte le gouvernement à s'investir de façon que:

- La prise en charge psychologique, matérielle, sanitaire et financière des victimes et de leurs familles, soit la plus directe et digne, la plus complète et la plus durable;
- L'enquête ouverte, tienne compte dans ses conclusions du souci de prévenir de nouvelle catastrophe de ce type, et surtout qu'elle demeure juste, indépendante et impartiale, et qu'elle soit menée jusqu'au bout, et aboutisse sur des recommandations effectives à même d'établir de près ou de loin les responsabilités dans la catastrophe ;
- L'opinion soit régulièrement informée des résultats de l'enquête et des recherches ;
- La question du stockage d'armes de guerre en zone urbaine soit définitivement réglée au Congo ;

Fait à Pointe-Noire, le 06 mars 2012

Le Bureau Exécutif

Note :

1) Selon les informations reçues, des quartiers entiers ont été rasés dans le périmètre des suites des explosions.

2) La zone du drame a été circonscrite et des travaux de déblayage des décombres et de recherche sont menés aux fins de l'identification potentielle de nouvelles victimes.

Contacts Presse :

Christian Mounzeo, Président 242 05 595 52 46,

Franck Loufoua Bessi, Assistant aux programmes, 242 05 550 45 20

E-mail : rp.dh@laposte.net

Site Web: www.rpdh-cg.com